Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600636-20260428-DCM_2026_038-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Commune de GESTEL

N° 2026-038

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL légalement convoqué le vingt-et-un du mois d'avril, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Françoise MERRET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents :

Madame Françoise MERRET
Madame Catherine AUDRAN
Monsieur Loïc QUEGUINER
Madame Annelise RALEC
Monsieur Laurent DUHENOY
Madame Yvonne KARABOUÉ
Monsieur Jean-Marie GUYMARD
Madame Nelly GALLEN
Monsieur Christophe CORLAY
Monsieur Frédéric HONORÉ
Monsieur Christophe CARER
Madame Manuela VOISIN
Madame Aurélie GARGAM
Madame Stéphanie LECOMTE
Monsieur Ewan MAILLET
Madame Ludivine BOURIC
Madame Lucie JACQUEMIN
Monsieur Matthieu LECOMTE
Monsieur Ludovic KARABOUÉ
Monsieur Vladislav SOKOLOV

Absents excusés :

Monsieur Michel DAGORNE
Madame Sophie BRETON
Madame Khanittha COLIN-JOMMUANG

Pouvoirs :

Monsieur Michel DAGORNE à Madame Françoise MERRET
Madame Sophie BRETON à Madame Catherine AUDRAN

Secrétaire de séance : Christophe CARER

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres. Cette commission est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée. Elle intervient lorsque la valeur estimée hors taxe du marché est égale ou supérieure aux seuils européens. La CAO analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle examine ensuite les offres et désigne le soumissionnaire auquel le marché sera attribué.

Au 1er janvier 2026, les seuils de procédures formalisées pour les collectivités sont :

- Fournitures et services : 216 000 € HT
- Travaux et contrats de concessions : 5 404 000 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents

VU les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Article 1 : procède à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

- La liste unique présente :
MM. et Mmes Nelly GALLEN, Laurent DUHENOY et Christophe CORLAY membres titulaires,
MM. et Mmes Yvonne KARABOUÉ, Ewan MAILLET et Vladislav SOKOLOV membres suppléants.

Article2 : Elit les membres de la commission d'appel d'offres suivants :
MM. et Mmes Nelly GALLEN, Laurent DUHENOY et Christophe CORLAY membres titulaires,
MM. et Mmes Yvonne KARABOUÉ, Ewan MAILLET et Vladislav SOKOLOV membres suppléants.

Le secrétaire
Christophe CARER

Le Maire,
Françoise MERRET

MAIRIE DE GESTEL (56 MORBIHAN)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)